

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	6
voix pour :	26
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite au départ de Dominique CHARMENSAT remplacée dans l'Assemblée municipale par Marianne GANTIER, il n'a pas été procédé à son remplacement au sein des Commissions dans lesquelles elle siégeait.

Aussi M. le MAIRE propose de procéder aux modifications suivantes au sein des 3 commissions concernées :

COMMISSION EDUCATION JEUNESSE SENIORS	Marianne GANTIER
COMMISSION SOLIDARITES	Marianne GANTIER

AR PREFECTURE

016-211601026-20181220-CM_2018_171-DE
Regu le 27/12/2018

2018.171
nomenclature : 5.4.1

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Jean-François VALEGEAS

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions (groupe Cognac d'Abord),

AUTORISE M. le MAIRE à procéder aux modifications décrites ci-dessus au sein des commissions municipales.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Gourinchas", is written over a light blue rectangular background.

Michel GOURINCHAS